

Strasbourg, le 4 août 2024

La Ville de Strasbourg dénonce l'installation sans autorisation d'un cirque place de l'Abattoir

La Ville de Strasbourg a constaté ce jour l'installation d'un cirque place de l'Abattoir à Cronembourg. Cette occupation de l'espace public s'est faite sans autorisation délivrée par la collectivité.

La Ville de Strasbourg, engagée pour la cause animale et positionnée depuis 2017 contre l'exploitation d'animaux sauvages dans des spectacles de cirques, déplore que cette pratique dépassée puisse perdurer légalement jusqu'en 2028.

La Ville de Strasbourg se réserve le droit d'exercer toutes ses possibilités d'un point de vue juridique pour faire respecter les procédures relatives à l'occupation de l'espace public, qui garantissent transparence et égalité devant le service public.

